

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme LEBLOND Valérie, MM : BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DARGERÉ Evelyne à Mme LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis à M. CHOFFY Patrick, MARTIN Englebert à M. DRAPPIER Ludovic

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat, M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 19/05/2022 - **Date d'affichage** : 19/05/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 30/05/2022 et publication ou notification du 30/05/2022.

Début de séance 18h – Fin de séance 18h30

SOMMAIRE

- MISSION S.P.S. - BÂTIMENT PUBLIC
- MISSION CONTROLE TECHNIQUE - BÂTIMENT PUBLIC
- DECISION MODIFICATIVE - BÂTIMENT PUBLIC - CHAPITRE 041
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

2022-24 – MISSION S.P.S. - BÂTIMENT PUBLIC

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 mai 2022.
Cette commission a décidé de retenir la candidature de APAVE pour un montant de 3 724 € HT soit 4 468.80 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le choix de l'entreprise APAVE pour un montant de 3 724 € HT soit 4 468.80 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-25 - MISSION CONTROLE TECHNIQUE - BÂTIMENT PUBLIC

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 mai 2022.
Cette Commission a décidé de retenir la candidature du BUREAU VERITAS pour un montant de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le choix du BUREAU VERITAS pour un montant de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-26 - DECISION MODIFICATIVE - BÂTIMENT PUBLIC - CHAPITRE 041

Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment public établi par l'entreprise OXYLIUM pour un montant de 27 240 € TTC. Il indique que cette somme, entièrement réglée à ce jour, avait été inscrite au Budget Communal en dépenses d'investissement au compte n° 2031-Etudes. Cependant, afin qu'elle fasse partie intégrante du futur bâtiment public, elle doit être basculée en dépenses d'investissement au compte n° 21318-Bâtiment Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer les virements suivants au chapitre 041 du Budget Communal :

Compte 21318	- dépenses d'investissement	27 240 € TTC
Compte 2031	- recettes d'investissement	27 240 € TTC

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-27 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

L. DRAPPIER, Président de Anim' Boisseaux s'abstient pour ce vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

1-ANIM' BOISSEAUX	400 €
2- CLUB D'ANIMATION FAMILIALE	400 €
3- AFRIQUE SUR LOIRE	50 €
4- CLUB DES ANCIENS DE OUTARVILLE	50 €
5- ASELCO	50 €

- **INDIQUE** que les sommes seront inscrites au compte 6574-Subventions de fonctionnement aux associations.

A la majorité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 2)

QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiments P3/P4 – les fouilles sont en cours
- DETR / DSIL – subvention pour le bâtiment public accordée de 111 515 €.

En mairie, le 30/05/2022

Le Maire
Patrick CHOFFY